

Département de la Savoie
Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE
MAIRIE DE CEVINS
☎ 04.79.38.20.28
Fax 04.79.38.26.59



AVIS



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Mardi 12 Juin 2015 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 13

Absents :

Excusés :

Bernadette AMIEZ.

Stéphanie BAL.

Justine BAL (pouvoir de vote à Marie-Christine DORIDANT).

Denis BIBOLLET-RUCHE (pouvoir de vote à Raymond MULLER).

Secrétaire de séance :

Ginette RIGOTTI

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 12 Mai 2015 est adopté à 8 votes pour et 3 votes contre des membres présents et représentés.

Ginette RIGOTTI est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n° 01, 02 et 03 / 2015, relatives à l'extension de la régie de recettes, à l'extension de la régie d'avances et à la signature du contrat de partenariat avec la Société API, pour la livraison de repas cuisinés pour la cantine scolaire.

Recrutement d'un agent contractuel aux Services Techniques pour les mois de Juillet et Août 2015 :

La période des congés d'été et des congés liés au départ en retraite d'un employé nécessitent un renfort aux services techniques, pour les divers travaux d'entretien de la Commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, le recrutement d'un agent sur la base d'un contrat à durée déterminée, du 29 Juin au 28 Août 2015, pour une rémunération calculée sur la base de l'échelle 3, échelon 1, indice brut 340, indice majoré 321, de la grille indiciaire d'adjoint technique 2^{ème} Classe de la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat lié à cette embauche.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 12 Mai 2015 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Monsieur le Maire précise que les statuts du P.E.T.R. ont été validés le 04 Juin 2015 et les délégués ont été nommés. Pour Cevins, Philippe BRANCHE, Maire, a été nommé délégué titulaire et Raymond MULLER, délégué suppléant.
- Raymond MULLER fait le bilan de la réunion du 03 Juin dernier avec l'APTV, à laquelle participaient également les Maires de Basse Tarentaise, ainsi qu'un représentant de la Co.RAL.

Cette réunion, à l'initiative de l'APTV, avait pour objectif de faire une présentation du contrat de bassin et du PAPI « Isère et Tarentaise », pour les Communes de Basse Tarentaise, le contrat de bassin versant, étant arrivé à son terme début 2015.

A également été évoqué, au cours de cette rencontre, le fait que :

- L'APTV (2005) n'a qu'une fonction d'études et de conseils vis-à-vis des problèmes liés à l'Isère et à l'entretien de ses digues et de ses berges.
- Alors que le SISARC (2007) qui gère le tronçon Albertville / Chambéry, a des compétences élargies, notamment en ce qui concerne la Maîtrise d'œuvre et le pilotage de certains travaux (montage des dossiers techniques, montage des dossiers financiers, recherches de subventions au niveau Départemental, Régional, National, Européen, ...).

 - Pour cela, le SISARC est épaulé par le service des Eaux du Conseil Départemental (ex Conseil Général 73).
 - Il bénéficie de nombreuses sources de financement pour la réalisation des travaux à engager dans le lit même de l'Isère ou sur ses digues et berges (Etat, Conseil Départemental, Agence de l'Eau, EDF, AREA, Autoroutes,...)

- Donc l'APTV et le SISARC sont deux structures distinctes fonctionnant avec deux niveaux de compétences distincts.
Ceci explique pourquoi l'Isère de la Basse Tarentaise ne bénéficie pas de la même dynamique de travail que celle observée entre Albertville et Chambéry.
- Nous avons, au cours de nos échanges, dénoncé ce constat, et émis le souhait de voir se mettre en place, en Basse Tarentaise, une structure comparable à celle du SISARC (donner les mêmes pouvoirs et compétences à l'APTV ou étendre le syndicat du SISARC à la Basse Tarentaise ou à l'ensemble de la vallée).
- Il convient, cependant de signaler que l'adoption prochaine de la loi GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection Inondation), initialement programmée pour début 2016, mais repoussée à Janvier 2018, va interférer sur le cours des événements et sur les décisions à prendre. En effet, sur la base de cette loi :
 - Les Communes seraient pleinement responsables de leurs milieux aquatiques (rivières, berges, etc...).
 - Elles auraient cependant, la possibilité de transmettre cette compétence aux EPCI (Co.RAL).
 - Ces dernières auraient, elles-mêmes, la possibilité de déléguer tout ou partie de la compétence à un Etablissement Public de type EPAGE, EPTB ou encore à un syndicat de type SISARC.
 - Nous avons été informés, au cours de la rencontre, qu'une étude visant à comparer les différents scénarios possibles, avait déjà été engagée par la Co.RAL (dossier à suivre).
- Le Conseil Municipal est informé des diverses corvées : l'une organisée par l'Association Foncière Pastorale, réalisée le 06 Juin 2015 et l'autre prévue pour le 20 Juin 2015, par le Groupement Viticole, et qui portera essentiellement sur le nettoyage des sentiers du vignoble, en lien avec la Fête du Village.
- Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la Fête du Village dont le programme détaillé a été distribué dans chaque foyer cevinois.

Il précise également que les Conseillers Municipaux participant à cette journée paieront leurs repas.

Nota Bene : Une prochaine réunion avec les associations et les bénévoles, se tiendra le 29 Juin prochain à 19h00 à la Salle des Fêtes, afin de fixer les derniers détails.

- Monsieur le Maire expose que le dossier de la deuxième tranche de travaux de rénovation du mur du cimetière a été transmis à l'Architecte des Bâtiments de France afin de permettre le versement de la subvention attribuée à la Commune. Il précise qu'une réunion de la Commission Travaux sera organisée début Septembre, afin de faire le point sur les dossiers à présenter avant le 30 Septembre 2015, au titre du FDEC 2016.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de deux médecins entre 2016 et 2017. Il indique que le projet de cabinet médical intercommunal est à l'étude (rencontre avec des médecins, recherche d'un local adapté, ...) et sera soumis à l'avis de l'ARS.
- Monsieur le Maire expose que la loi ALUR du 24 Mars 2014 prévoit que les Communes ayant élaboré un PLU doivent, désormais, au plus tard 9 ans après leur approbation effectuer l'analyse des résultats et délibérer sur l'opportunité de réviser ou non le PLU. Le PLU de Cevins ayant été approuvé avant le 1^{er} Janvier 2008 (17 Février 2006), il convient d'engager cette évaluation avant la fin de l'année et avant toute procédure de révision. En effet, l'absence de ce bilan et de la délibération d'opportunité, préalable à la prescription de la révision du PLU et au-delà de ce délai de 9 ans, pourrait être de nature à entacher d'illégalité la procédure de révision, que la Commune avait prévu d'entreprendre. Monsieur Robert VIDAL de la DDT a proposé son soutien pour ce travail analytique qu'il conviendrait de réaliser avant la fin de l'année.
- Le Conseil Municipal prend connaissance des effectifs de la rentrée scolaire 2015/2016 qui s'élèvent à 68 élèves et est informé du départ de Mesdames CENDRE et MATEO TIBAUT et de Monsieur DUBOIS, remplacés respectivement par Madame COLLIARD et Madame Virginie GALLOIS qui reprend également le poste de direction.
- Frédéric LE FUR insiste sur l'importance d'une gestion rigoureuse des attributions des appartements de l'OPAC, pour la pérennité de l'école.
- Gabriel MARQUES donne lecture du courrier d'un administré concernant le retard pris pour la remise en état d'un chemin communal. Raymond MULLER précise que pour le chemin en question, la situation sera rétablie dès que la procédure administrative de déclassement de cette emprise, qui est en cours, arrivera à terme.
- Frédéric LE FUR rend compte de l'impossibilité de faire passer une poussette entre deux rochers, faisant office de chicanes « anti-quads » (question de sécurité). Ce sujet sera traité par la Commission Travaux.
- Remarque de Karim AMELLAL, déplorant qu'aucune action n'ait été engagée pour régler la situation de la présence des péripatéticiennes. Monsieur le Maire précise que le problème a été très rapidement pris en compte et traité, au vu des possibilités réglementaires (interventions répétitives des employés communaux, de Monsieur le Maire, de la Gendarmerie, mise en place de piquets, puis de rochers et autres moyens dissuasifs, permettant de solutionner cette question avec le recul nécessaire).

Interventions du public :

Suite à un tract rédigé et distribué par la liste « Construisons Ensemble », Jean-Pierre PIVIER, Président de l'Association Foncière Pastorale et Pascal BOUVIER, Vice-Président de cette association souhaitent repréciser la vocation de ce groupement, qui consiste à valoriser et entretenir le patrimoine communal, afin de lever toute ambiguïté sur les motivations de ces bénévoles, soutenus par les élus de la Commune depuis plusieurs années.

A cet effet, Jean-Pierre PIVIER présente l'historique de l'association, créée en 1993, sous le mandat de Monsieur Marcel ROCHAIX et présidée successivement par Messieurs Denis PERROUX, René PIVIER, Patrice NAULIN, Eric RIGOTTI et Pascal BOUVIER.

Bernard PIVIER intervient pour les mêmes raisons, au nom du Groupement Viticole, également cité dans le tract, précisant que la Fête du Village n'était pas que la Fête du Vignoble mais aussi du Terroir et du Patrimoine.

Ces interventions entraînent un débat engagé que Monsieur le Maire propose de reprendre en réunion entre élus, de manière à clarifier la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

CEVINS le 16 Juin 2015.

 **Le Maire,**

Philippe BRANCHE